



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mme Estelle BATHENAY (*partiellement*), Pascale CHOQUET, Patricia GUILIANI (*partiellement*), MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Egard KOUNDE, Francis DELAGE

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), M. José DIAS (CDA),

Absent(s) Excusé(s) : Mme Sandrine IACOVELLA, Dr Mani BOLOURIAN.

Un bureau du Comité de Direction s'est déroulé, en amont le vendredi 23 juin 2023, sous la Présidence de M. Denis TURCK,

Présents : Mme Estelle BATHENAY MM. Henri BAQUE, Bruno FOLTIER, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI (Visio)

Assiste : Mme Lili FERREIRA

Excusé : M. Patrick DARDENNES

Retour sur les points en Comité.

PROCES-VERBAUX

- Le Procès-verbal du Comité de Direction du 24 Mai 2023 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.
- Le Comité valide le procès-verbal du bureau du 13 juin 2023,

FELICITATIONS

- Au club THIAIS FC Féminin et à sa Présidente, Pascale CHOQUET** pour la récompense du concours de la Finale « Sensationnelles » de la Fédération Française de Football, représentant l'Île de France et classé 3ème sur 289 Clubs candidats
- A Mélanie COUTURE et Hédi OUDAYA, collaborateurs du District,** pour le 1^{er} prix attribué par la Fédération Française de Football au niveau national dans le cadre « Toutes Foot », action : GIRLY CUP 94
- A tous les Champions D1**

SENIORS

CDM

ANCIENS

U18

THIAIS FC

VILLENEUVE AFC

CHARENTON CAP

FONTENAY US

U16

U14

FUTSAL

SENIORS FEM.

VITRY 94.2 CA

CHARENTON CAP

C'NOUES

CRETEIL LUSITANOS US

- Au Vainqueur du « FAIR-PLAY » : VITRY ES (3) Séniors D3**

Aux vainqueurs des Coupes du Val de Marne

Seniors	CHARENTON CAP	U18 VDM	US CRETEIL LUSITANOS
Seniors Amitié	RUNGIS US	U16 VDM	US IVRY
Futsal	VITRY ASC	U16 Amitié	VILLEJUIF US
U20 VDM	US CRETEIL LUSITANOS	U14 VDM	JOINVILLE RC
CDM VDM	MINHOTOS DE BRAGA US	U14 Amitié	VILLEJUIF US
Anciens VDM	ORLY AC	U15 F VDM	VGA ST MAUR FEMININES
+45 Ans VDM	BRY FC	Seniors F VDM	<i>Match non joué</i>
Entreprise	WAY WOUY WEAR		

U13 G (Challenge J. Mercier)
VILLIERS ES
U13 F
ORLY AS
U 11 F
JOINVILLE RC

POINTS ABORDES EN BUREAU DU 23 JUIN 2023 *REPRIS POUR INFORMATION ET/OU VALIDATION*

Les contrats collaborateurs district :

- ✚ Nils BECK CHAPERON (Reçu en BMF Apprentissage)
- ✚ Mélanie COUTURE – Fin Alternance : Proposition contrat CDD
- ✚ Recherche Alternance Juridique en cours
- ✚ Poste CTDA (Retour FFF) – Pas possible si Arbitre LPIFF

1-TRAVAUX DU DISTRICT

Intervention du Président, Denis TURCK qui présente les propositions avec coût TTC des travaux :

- ✚ Menuiseries PVC
- ✚ Chauffage- Rafraichissement (Faux plafonds, Electricité, Convecteurs sous-sol)
- ✚ Etanchéité
- ✚ Ravalement (Echafaudage de pieds, démolition de la Véranda, ITE)
- ✚ Eclairage (Luminaires à LED)
- ✚ Mûrs Rideaux (Echafaudage, Dépose de verrière, Menuiserie extérieure Alu Laqué)
- ✚ Divers (Cantonnement, Peinture façade, Maçonnerie, Rotonde)

Le Comité donne son accord pour les travaux suivants : Menuiseries PVC & Chauffage- Rafraichissement (Faux plafonds, Electricité, Convecteurs sous-sol)

Le Comité donne quitus au Président Denis TURCK et au Trésorier Général, Bruno FOLTIER pour entamer toutes les démarches nécessaires pour contracter un emprunt auprès de notre banque partenaire « Crédit Mutuel ».

Pour action :

- ✚ Rendez-vous avec la Directrice de l'agence du Crédit Mutuel de Champigny sur Marne pour voir la faisabilité de l'emprunt.

2-MODIFICATION DES REGLEMENTS 2023/2024

Groupe de travail avec les membres de la Commission de révision des règlements :

Marie-Thérèse POLICON / Henri BAQUE / Patrick DARDENNES / Régis ETIENNE / Jean-Jacques FOPPIANI / Jean-Pierre LACHASSAGNE / Jean-Pierre MAGGI

Le Règlement Sportif Général du District, seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés, seules les modifications et/ou les nouveaux textes sont présentés,

Explications et diffusion des changements proposés. Le Comité valide les propositions ci-dessous y compris le barème disciplinaire revu sur certaines infractions à la suite de l'AG de la FFF :

Article 2.1 - Les commissions

Le Comité de Direction délègue ses pouvoirs à un Bureau **Exécutif**, à un Comité d'Appel chargé des Affaires courantes, à des Groupes de Travail et à des Commissions dont il nomme lui-même les membres. Il nomme également les arbitres de District, les observateurs en arbitrage et les délégués officiels.

Article 3.8.3 - Les clubs

En cas de non-règlement des sommes dues à l'échéance fixée le Comité de Direction du Val de Marne peut prononcer les sanctions suivantes : **La demande de radiation du club auprès de la LPIFF.**

Article 6bis.1 – Les licences éducateurs

Pour ce qui concerne les éducateurs et entraîneurs, ils doivent s'engager avec leur club dans les conditions prévues au Statut précité et être obligatoirement **titulaires** de la licence Technique Nationale ou Technique Régionale correspondant à leur plus haut niveau de diplôme.

Article 7.5.3 – Les licences mutation

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match : **Le nombre de joueurs titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match sera réduit dans les conditions fixées par l'article 47 du statut de l'arbitrage (clubs déclarés au 15 juin en infraction au regard dudit statut) pour ce qui concerne l'équipe Sénior hiérarchiquement la plus élevée du club ou dans le cas d'un club comportant une équipe féminine, une section football diversifiée ou exclusivement des équipes de jeunes, l'équipe déterminant les obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage,**

Pour les clubs non soumis aux obligations de l'article 11.4 du présent Règlement, **ET POUR LES CLUBS NE PARTICIPANT PAS AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX FÉMININS**, pour ce qui concerne l'équipe de Ligue ou de District du Val de Marne de Football choisie par celui-ci, peut être augmenté d'une unité s'ils remplissent les conditions suivantes :

Avoir au moins 12 LICENCIÉES DES CATEGORIES U6F A U11F ET AU MOINS 12 LICENCIÉES DES CATEGORIES U12F A U18F ;

Engager 3 ÉQUIPES FÉMININES DE JEUNES DONT 1 ÉQUIPE DANS LES CATÉGORIES U6F A U11F ET 1 ÉQUIPE DANS LES CATÉGORIES U12F A U18F (OU U19F SI CETTE DERNIÈRE PARTICIPE AU CHAMPIONNAT NATIONAL FÉMININ U19F), ET PARTICIPER, SUR L'ENSEMBLE DE LA SAISON, AUX ACTIONS ORGANISÉES PAR LA LIGUE OU LE DISTRICT (PLATEAUX, CRITERIUMS OU CHAMPIONNATS).

Avoir identifié, POUR CHACUNE DES ÉQUIPES SUSVISÉES, UN ENCADRANT TECHNIQUE titulaire, A MINIMA DU module correspondant à LA CATÉGORIE ENCADRÉE

Article 7.10 – participation en équipe inférieure

Par ailleurs ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres de Championnat, matches remis compris, disputées par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales et départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club. **Ces dispositions ne concernent pas les matches de coupes du Val de Marne de Football.**

Article 8.2 – vérification des licences

Si la pièce d'identité présentée est une pièce officielle, ses références sont inscrites sur la feuille de match **et est restituée immédiatement au joueur.**

Article 9.2 – Les engagements

Pour les Championnats (**sauf pour les D1 de chacune des catégories**) et les Coupes du Val de Marne, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, après avis de la Commission compétente, se réserve toujours le droit, dans l'intérêt général, de refuser **l'inscription** d'une équipe **à une compétition. Ce refus d'inscription est notifié au club par l'envoi d'un courrier et/ou d'un mail l'informant de la décision.**

Article 9.7 – Structure des championnats

Structure du Championnat U14:

D1 : 1 groupe de 12 équipes

Les championnats D2 à D4 inclus sont organisés en 2 phases (CF règlement particulier du championnat U14).

Phase 1 : brassage,

Phase 2 :

D2 : 2 groupes de 10 équipes

D3 : 2 groupes de 10 équipes

D4 : X groupes de X équipes

Article 10.6 – Terrain indisponible

La situation officielle du déroulement d'un match (à jouer ou remis) à laquelle les clubs sont tenus de se conformer, est celle affichée sur le site Internet du District...L'arbitre désigné qui n'aura pu être déconvoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant et adressera un rapport à la commission compétente qui statuera sur le sort du match. **Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.**



Articles 11.1 et 11.2 – Les équipes obligatoires

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18, 1 équipe U 16, 1 équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) **Avec obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.**

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées (**U14 – U16 – U18**).

D2

SENIORS ↔ 2 équipes

JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES, dont 2 parmi (U14, U16, U18), ou bien une équipe U20, ou une équipe féminine U15F à 11, Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

Avec obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

ATTENTION :

LES CLUBS ACCEDANT A LA D2 SONT TENUS DE RESPECTER TOUTES LES OBLIGATIONS CI-DESSUS DES

LA 1^{ère} SAISON.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

UN CONTRÔLE À POSTÉRIORI DU RESPECT DE CES OBLIGATIONS SERA EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

EN CAS DE NON-RESPECT DE L'UNE DES OBLIGATIONS DÉFINIES A L'ARTICLE 11.1 DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LES SANCTIONS SUIVANTES SERONT APPLIQUÉES :

POUR LA 1^{ère} SAISON D'INFRACTION :

RETRAIT DE 4 POINTS, PAR OBLIGATION NON RESPECTÉE, AU CLASSEMENT DE L'ÉQUIPE SENIOR DU CLUB QUI ENTRAÎNE LES OBLIGATIONS ET INTERDICTION DE MONTER A LADITE ÉQUIPE SENIORS ;

POUR LA 2^{ème} ANNÉE D'INFRACTION ET AU-DELÀ :

L'ÉQUIPE SENIORS DU CLUB QUI ENTRAÎNE LES OBLIGATIONS EST CLASSÉE DERNIÈRE DE SON GROUPE ET RETROGRADÉE EN DIVISION IMMÉDIATEMENT INFÉRIEURE LA SAISON SUIVANTE. CETTE RÉTROGRADATION ADMINISTRATIVE N'ÉTANT PAS CUMULABLE AVEC UNE ÉVENTUELLE RÉTROGRADATION SPORTIVE.

LORSQU'UN CLUB A RÉGULARISÉ SA SITUATION POUR LA SAISON "N", LA SANCTION S'APPLIQUE AU NIVEAU DE LA 1^{ère} SAISON D'INFRACTION EN CAS DE NOUVELLE INFRACTION POUR LA SAISON N+1 ;

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

Article 11.4.4 – Encadrement technique des équipes

Les clubs disputant ces championnats ont, **pour régulariser leur situation**, un délai de soixante jours à partir de la date du premier match de leur championnat.

Article 11.4.6 – Encadrement technique des équipes

Pour l'application de la sanction sportive visée à l'alinéa 4 ci-dessus, la Commission Régionale d'Application du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football procède de la manière suivante :

Article 14.1 – Les classements

Du total des points acquis au cours de la saison, il sera, éventuellement, déduit, pour établir le classement à l'issue de la saison, pour les équipes Seniors D2 et D3, un retrait de points dans le cadre du Challenge du Fair-Play et de la valorisation de l'esprit sportif, conformément au règlement dudit Challenge.

Article 14.3.3

PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE MATCHS GAGNÉS TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT,

Article 14.3.4

PAR LE PLUS PETIT NOMBRE DE MATCHS PERDUS TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT,

Article 14.3.5

PAR LE PLUS GRAND NOMBRE DE BUTS MARQUÉS AU COURS DE L'ENSEMBLE DES RENCONTRES DU GROUPE.

Article 14.3.6

PAR LA DIFFÉRENCE ENTRE LES BUTS MARQUÉS ET LES BUTS ENCAISSÉS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES DU GROUPE.

Article 14.3.7

PAR LE PLUS PETIT NOMBRE DE POINTS DE PÉNALITÉ TEL QU'INDIQUÉ AU CLASSEMENT

Article 14.3.8

PAR UN TIRAGE AU SORT .Ces dispositions valent également pour l'article 14.10 et ses sous-articles

Article 17.4 – Arbitrage matches officiels

En cas d'absence d'arbitre officiel désigné ou d'arbitre officiel se trouvant sur le terrain, la direction de la partie est assurée pour toutes les compétitions par un licencié majeur du club recevant, en possession de sa licence **ou un licencié mineur titulaire d'une licence dirigeant(e).**

Article 17.8 – Durée des rencontres

Conformément à la loi 5 des lois du jeu, l'arbitre est le seul « chronométreur » du match.

Article 19.6 – Accompagnateurs et délégués aux arbitres

Le **Comité de Direction du** District du Val de Marne de Football peut de sa propre initiative désigner un délégué sur une rencontre. **Dans ce cas l'indemnité due au délégué sera réglée par le District du Val de Marne.**

Article 20.6.1 – Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne ... afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres ... L'arbitre désigné, qui n'aura pu être dé-convoqué en raison de cette information tardive, devra être accueilli par un dirigeant du club recevant, et autorisé à accéder au terrain afin de juger de son état. Par la suite, il adressera un rapport à la commission compétente qui statuera sur le sort du match. **Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.**

Article 23.5 – Les forfaits

L'équipe déclarée forfait général ou ayant déclaré forfait général ou mise hors compétition est classée dernière de son groupe. **La sanction est la rétrogradation en division ou en série inférieure la saison suivante.**

Articles 24.1 et 24.2 – Les sélections

24.1 - Pour les matchs interdistricts organisés par le District du Val de Marne de Football ainsi que pour les matchs de préparation, le Secrétariat Administratif adresse au secrétariat du club de chaque joueur sélectionné, une lettre les informant de ce choix. **Les clubs ont l'obligation d'informer le joueur ou la joueuse. Le club dit informer le District du Val de Marne de Football en cas d'indisponibilité du joueur ou de la joueuse.**

24.2 - Un club peut demander le report d'un match officiel lorsque DEUX de ses joueurs ou joueuses au minimum sont retenus. **Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES. Pour que cette demande soit recevable, il faut que les joueurs ou joueuses aient disputé les deux dernières rencontres avec l'équipe sollicitant le report du match.**

Article 30 – les réserves d'avant match

30.1.8 - Les réserves sur la régularité des terrains ET/OU DE L'ÉCLAIRAGE doivent être DÉPOSÉES 45 MINUTES AU MOINS AVANT L'HEURE OFFICIELLE DU COUP D'ENVOI SOUS PEINE D'IRRECEVABILITÉ.

Article 30ter – Evocations

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la commission compétente, est toujours possible, et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux Règlements (**à partir de la 2ème infraction**).

Article 31.3 – Appels

Pour tous les appels concernant les litiges relatifs aux Compétitions gérées par le District du Val de Marne de Football : CDM & ANCIENS et Coupes Départementales, **le Comité D'Appel Chargé des Affaires Courantes** juge en appel et dernier ressort.

Article 31.6 – Cas non prévus

Sauf dans les cas prévus à l'**article 31.3**, les décisions du Comité d'appel chargé des affaires courantes du District du Val de Marne de football sont susceptibles d'appel devant la LPIFF dans les conditions de forme et de délai définis par le RSG de la LPIFF.

39.3 - Matches en nocturne.

39.3.1 – CLASSEMENT DE L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE

LES ÉQUIPES SONT TENUES DE DISPUTER LES RENCONTRES OFFICIELLES EN NOCTURNE SUR UN TERRAIN DOTÉ D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE CLASSÉE AU NIVEAU CORRESPONDANT À CELUI DE LA COMPÉTITION CONCERNÉE.

EN CAS DE RÉSERVES RÉGULIÈREMENT FORMULÉES AVANT LE MATCH, ET RÉGULIÈREMENT CONFIRMÉES, S'IL S'AVÈRE QUE LE TERRAIN UTILISÉ N'EST PAS DOTÉ D'UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE CLASSÉE AU NIVEAU CORRESPONDANT À CELUI DE LA COMPÉTITION CONCERNÉE OU QUE LA COMMISSION COMPÉTENTE N'A PAS AUTORISÉ LE DEROULEMENT DE LA RENCONTRE SUR LE TERRAIN CONCERNÉ, LE MATCH EST PERDU PAR PÉNALITÉ POUR LE CLUB RECEVANT.

CES RÉSERVES DOIVENT ÊTRE FORMULÉES DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR L'ARTICLE 30.1.8 DU PRÉSENT RÈGLEMENT SPORTIF GÉNÉRAL.

Article 40.7 – Terrains de replis

Dans le cas où un club est astreint à jouer sur un terrain de repli, dûment classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé hors de la ville du club sanctionné et doit être proposé à la Commission d'Organisation des Compétitions compétente pour accord.

Article 41.4.1 et 41.4.9 – Modalités de purge d'une sanction

41.4.1 - Les sanctions complémentaires prononcées doivent être purgées dans les mêmes conditions... En cas de changement de club, **ou de changement de catégorie dans un même club**, la suspension du joueur est purgée dans les équipes du nouveau club, selon les modalités précisées au présent alinéa.

Article 41.9

La perte par pénalité d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère le joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encoure néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension.

Les règlements des différents championnats

Seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés,

Les règlements dont les mêmes articles ont été modifiés et/ou ajoutés ont été regroupés,

Seuls les nouveaux textes sont présentés,

ARTICLES MODIFIÉS DANS PLUSIEURS RÈGLEMENTS

-  Un article **HOMOLOGATION** a été ajouté aux règlements dans lesquels il était manquant,
-  **Le renvoi au barème de remboursement des frais d'arbitrage qui est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne,**
-  Modification de l'article en ajoutant Réclamations **et évocations** et les renvois aux articles correspondants du RSG du District, conformément **aux articles 29bis, 30 et 30bis** du R.S.G. du District du Val de Marne,
-  Ajout dans les règlements des coupes amitiés, féminines (toutes), anciens d'un article concernant les rencontres de ¼ de finale entre équipes d'un même club.

CHAMPIONNAT DU DIMANCHE MATIN

Système de l'épreuve

5.3.1 Départementale 1

Dix équipes en un seul groupe. La première est Championne du Val de MARNE et a la possibilité de monter en Championnat **R3**. Les deux derniers descendent en **D2** et sont remplacés par le premier **de chaque groupe** de division 2.

5-3.2 Départementale 2

Un groupe de X équipes. Le premier accède à la division 1

Dans le cas où il n'y aurait qu'un groupe unique de division 2, alors les 2 premiers de ce groupe unique montraient en division 1

12.1 - Arbitres

Le barème de remboursement des frais d'arbitrage est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Ajout du rappel des obligations depuis la saison 2020/2021

Rappel :

Depuis la saison 2020/2021 :

Pour que l'enregistrement d'une équipe soit validé, au moins **5 joueurs** doivent être **qualifiés pour le début des compétitions**.

Réunion des Clubs « FUTSAL » en présence des Arbitres.

CHAMPIONNAT SENIORS DU DIMANCHE APRÈS-MIDI

Article 12 – Arbitres

Conformément aux articles 17 et 18 du R.S.G. du District du Val de Marne, **En l'absence d'arbitre officiel, l'arbitre bénévole doit être majeur licencié. Il exige la présentation des licences pour contrôle par les deux capitaines. En cas de refus, le match ne peut avoir lieu.**

Les règlements des différentes coupes

- Seuls les articles modifiés et/ou ajoutés sont présentés,
- Les règlements dont les mêmes articles ont été modifiés et/ou ajoutés ont été regroupés,
- Seuls les nouveaux textes sont présentés,

ARTICLES MODIFIÉS DANS PLUSIEURS RÈGLEMENTS

- Un article **HOMOLOGATION** a été ajouté aux règlements dans lesquels il était manquant,
- Le renvoi au barème de de remboursement des frais d'arbitrage qui est notifié à l'annexe 2 du RSG du District du Val de Marne.
- Modification de l'article en ajoutant Réclamations **et évocations** et les renvois aux articles correspondants du RSG du District, conformément **aux articles 29bis, 30 et 30bis** du R.S.G. du District du Val de Marne,
- Modification de l'article 12 (arbitres) comme suit: **L'arbitre central et l'arbitre assistant 1 sont à la charge du club recevant. L'arbitre assistant 2 est à la charge du club visiteur.**
- Modification du renvoi au RSG de l'article 13 (Forfaits)
- Modification de l'article 7 (qualification – participation)

COUPE FUTSAL

Article 3 - Engagements

Conformément à l'article 9 du R.S.G. du District du Val de Marne... **Dans le cas où les finales de Coupe de Paris et de Coupe du District du Val de Marne seront à jouer le même jour et si une équipe est qualifiée pour les 2 finales, le club devra présenter son équipe 2 pour disputer la finale de la Coupe du District du Val de Marne.**

BAREME DISCIPLINAIRE : Ces modifications font suite à l'aggravation du barème disciplinaire de la FFF lors de l'Assemblée Fédérale du 7 janvier 2023

Infraction	victime	auteur	BAREME COMEX				BAREME DVDM ACTUEL		BAREME DVDM PROPOSITION	
			pendant match		hors match		pendant match	hors match	pendant match	hors match
			ancien	nouveau	ancien	nouveau				
Comportement intimidant menaçant	officiel	joueur	8 mois	1 an	15 mois	2 ans	8 matchs	12 matchs	1 an	2 ans
		Ed/Dir	10 mois	15 mois	18 mois	30 mois	1 an	18 mois	15 mois	30 mois
	joueur / Ed / Dir	joueur	5 matchs	5 matchs	7 matchs	7 matchs	5 matchs	8 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	12 matchs	12 matchs	4 mois	4 mois	8 mois	1 an	SANS CHANGEMENT	
Bousculade volontaire	officiel	joueur	8 mois	1 an	15 mois	2 ans	18 mois	2 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	10 mois	15 mois	18 mois	30 mois	2 ans	3 ans	SANS CHANGEMENT	
	joueur / Ed / Dir	joueur	5 matchs	sans changement	7 matchs	sans changement	6 matchs	8 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	12 matchs	sans changement	4 mois	sans changement	8 mois	1 an	SANS CHANGEMENT	
Infraction - Tentative de brutalité - Tentative de coup	officiel	joueur	9 mois	1 an	18 mois	30 mois	2 ans	3 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	9 mois	18 mois	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	SANS CHANGEMENT	
	joueur / Ed / Dir	joueur	6 matchs	sans changement	8 matchs	sans changement	8 matchs	10 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	4 mois	sans changement	4 mois	sans changement	1 an	2 ans	SANS CHANGEMENT	
Crachats	officiel	joueur	9 mois	1 an	18 mois	30 mois	8 matchs	12 matchs	1 an	30 mois
		Ed/Dir	1 an	18 mois	2 ans	3 ans	1 an	18 mois	18 mois	3 ans
	joueur / Ed / Dir	joueur	6 matchs	sans changement	8 matchs	sans changement	5 matchs	8 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	4 mois	sans changement	6 mois	sans changement	8 mois	1 an	SANS CHANGEMENT	

Acte de brutalité 1 - sans blessure ou blessure constatée uniquement par un arbitre	officiel	joueur	2 ans	4 ans	3 ans	6 ans	4 ans	6 ans	SANS CHANGEMENT
		Ed/Dir	3 ans	6 ans	4 ans	8 ans	6 ans	8 ans	SANS CHANGEMENT
	joueur / Ed / Dir	joueur	4 matchs si action de jeu	sans changement	10 matchs	sans changement	6/10 matchs	12 matchs	SANS CHANGEMENT
		Ed/Dir	7 matchs si hors action de jeu	sans changement	1 an	sans changement	18 mois	3 ans	SANS CHANGEMENT
Acte de brutalité 2 - blessure constatée par certificat médical sans ITT	officiel	joueur	3 ans	6 ans	5 ans	10 ans	6 ans	10 ans	SANS CHANGEMENT
		Ed/Dir	4 ans	8 ans	6 ans	12 ans	8 ans	12 ans	SANS CHANGEMENT
	joueur / Ed / Dir	joueur	5 matchs si action de jeu	12 matchs	sans changement	6/10 matchs	14 matchs	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	8 matchs si hors action de jeu	12 matchs	sans changement	1 an	3 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	9 matchs	sans changement	18 mois	sans changement	1 an	3 ans	SANS CHANGEMENT

Acte de brutalité 3 - blessure constatée par certificat médical avec ITT ≤ 8 jours	officiel	joueur	7 ans	14 ans	9 ans	18 ans	8 ans	12 ans	14 ans	18 ans
		Ed/Dir	8 ans	16 ans	10 ans	20 ans	10 ans	15 ans	16 ans	20 ans
	joueur / Ed / Dir	joueur	9 matchs si action de jeu	sans changement	2 ans	sans changement	10 matchs à 18 mois	3 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	1 an si hors action de jeu	sans changement	4 ans	sans changement	6 ans	8 ans	SANS CHANGEMENT	
Acte de brutalité 4 - blessure constatée par certificat médical avec ITT > 8 jours	officiel	joueur	9 ans	18 ans	13 ans	36 ans	12 ans	16 ans	18 ans	36 ans
		Ed/Dir	10 ans	20 ans	15 ans	30 ans	15 ans	20 ans	20 ans	30 ans
	joueur / Ed / Dir	joueur	15 matchs si action de jeu	sans changement	5 ans	sans changement	1 à 4 ans	6 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	3 ans si hors action de jeu	sans changement	7 ans	sans changement	8 ans	12 ans	SANS CHANGEMENT	
		Ed/Dir	5 ans	sans changement	7 ans	sans changement	8 ans	12 ans	SANS CHANGEMENT	

Pour action :

- ✚ Mettre sur le site internet tous les nouveaux règlements et le nouveau barème disciplinaire avant le début des compétitions

La Commission de Discipline a transmis au Comité de Direction une proposition de 3 nouvelles sanctions sur les infractions suivantes :

- 📢 Utilisation d'un mégaphone dans l'enceinte du stade avec messages insultants ou menaçants
- 📢 Jet de projectile sur officiel, joueur, dirigeant sans causer de blessure
- 📢 Projection de produits chimiques dangereux susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique

Après un large débat, le Comité ne donne pas suite pour le moment et ces propositions seront revues en septembre 2023.

Création d'une cellule au District : "PREVENTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES et SEXUELLES » :

Pascale CHOQUET fait un retour sur la formation suivie sur cette thématique qui concerne des sujets sensibles et douloureux pour tous avec la connaissance des nouvelles lois.

Le Comité valide la cellule qui sera chargée : **D'ECOUTER & D'INFORMER & D'ORIENTER**

Membres : Pascale CHOQUET & Bruno FOLTIER

Pour action :

- ✚ Préparer une communication vers les clubs afin de les informer de la création de cette cellule

POINT 2^{ème} RELEVÉ « COMPTE CLUBS

Intervention de Lili FERREIRA qui fait un point sur le 2^{ème} relevé N° 21 de la saison « COMPTE CLUB » arrêté à la date du 31 mai 2023 et avec date limite de règlement fixée au 14 juin 2023

Le total des relevés représentant un montant de : **95 0000 €**

A ce jour reste à recevoir : **31 0000 €**

Le Comité valide une nouvelle date butoir avant sanctions.

Pour action :

- ✚ Faire un mail officiel à tous les retardataires avec date limite de règlement, le 20 juillet 2023 et indiquer que sans retour à cette date, il sera fait une application du règlement : 1^{er} match de championnat perdu pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée.

Demandes

***Retour des Commissions** à la suite du Comité de Direction du 24 mai 2023 pour recenser tous les besoins :

la Commission de Discipline demande un nouveau PC portable

***Nouveau PARTENARIAT avec EKINSPORT – marque « Nike »**

Le Comité donne son accord au Président et au Trésorier pour les équipements Nike dès la saison prochaine en faisant par priorités. La subvention « Nike « fédérale » sera également utilisée.

Pour action :

- ✚ Faire le point des commandes auprès du nouveau partenaire à la suite des retours des commissions
- ✚ Commander pc portable pour la Discipline

NOMINATION DES COMMISSIONS

TABLEAU COMPLET REMIS A TOUS LES MEMBRES, MIS EN ANNEXE DU PV

Demande de changements ou nouvelles candidatures :

Aline FAUTRA = Statuts & Règlements

Après un débat, le Comité ne donne pas suite à cette candidature.

Arnaud GEORGES = Délégué

Le Comité donne une suite favorable sous réserve de l'accord du Président de la Commission des Délégués, M. Louis VINCENTI.

Patricia GUILIANI = Statuts & Règlements /Futsal

Daniel BROCHE = Technique

Stéphane SMAGUE = Futsal

Inès YAGOUG = Féminines & sans suite pour la Commission Technique

Frédéric DIAZ = Football à Effectif Réduit

Le Comité valide ces cinq demandes.

Courrier de Régis ETIENNE

Demande du renouvellement de son statut d'Arbitre Honoraire.

Le Comité valide.

RETOUR SUR LES REUNIONS DES POLES DU 13 MAI 2023

Réunions des Pôles REGLEMENTATION (matinée) et ACTIVITES SPORTIVES (après-midi) pour un bilan par chaque commission de la saison écoulée avec déjeuner en commun pour tous.

Moment de travail, d'échanges entre les différentes commissions mais aussi de convivialité où chacun a pu s'exprimer.

Remerciements pour les rapports d'activités qui sont le reflet du travail effectué sur une saison et qui permettent de faire le rapport annuel de gestion de notre District.

Le Président, Denis TURCK et son Comité de Direction remercient tous les Président(e)s et Membres présents.

Réunion Pôle Activités Sportives du 21 mai 2023 à 09h30

RESPONSABLES PÔLES : Pascale CHOQUET et Patricia GUILIANI (Absente)

PRESENTS : Patrick DARDENNES, Secrétaire Général

Commissions rattachées : Foot à effectif réduit & Féminine & Compétition & Football Diversifié & Futsal & CDA/Observateurs & Délégués

Réunion Pôle Règlementation du 21 mai 2023 à 14h30

RESPONSABLES PÔLES : Jean-Jacques FOPPIANI et Jean-Pierre LACHASSAGNE

PRESENTS : Patrick DARDENNES, Secrétaire Général

Participants :

Discipline – Louis VINCENTI & Appel Affaires Courantes Départementale Appel – Régis ETIENNE

Statuts et Règlements – Jean-Pierre MAGGI & Terrains et Equipements & Statut de l'Arbitrage & Statut de l'Educateur – Jacques LEGUYADER & Surveillance Opérations Electorales –

Les représentants de ces Commissions ont pu s'exprimer sur le travail de la saison et les problématiques rencontrées. **Un compte rendu détaillé a été fait par M. Jean-Pierre LACHASSAGNE.**

Objectifs de ces réunions :

- Développer la communication entre les commissions d'un même pôle
- Faire un bilan de la saison
- Partager les expériences

Déroulement :

- Points positifs – Vie de la commission – Présences commissaires – Organisation
- Difficultés rencontrées
- Gestion des différentes pratiques
- Besoins – Points à améliorer

Pour action :

-  *À la suite des échanges et ressentis de certains, le Secrétaire Général interviendra auprès de certaines Commission pour revoir et préciser le mode de fonctionnement.*

COMPTE RENDU DES FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



Les Finales ont eu lieu les 17 et 18 juin 2023 sur les installations du Stade «**Octave Lapize**» à Villiers sur Marne où nous avons tous eu une pensée pour l'ancien Président de la Commission d'Organisation des Coupes, M. Jean-Jacques COMBAL. Elles se sont déroulées dans un excellent état d'esprit . Le Président et le Comité de Direction remercient la Ville de Villiers/Marne pour son accueil et la mise à disposition de ses installations, Mme Carole COMBAL, Maire Adjointe,

Chargée des Sports - Le service des sports et en particulier les personnels présents au stade pour leur disponibilité et leur efficacité , le club de Villiers ES qui a beaucoup œuvré pour satisfaire les demandes diverses et variées des organisateurs et des participants et l'ensemble des commissaires, élus et personnel du District présents sans oublier les arbitres, les délégués, les joueurs et les dirigeants qui ont tous contribué à la réussite de cette journée.

Félicitations aux clubs vainqueurs et finalistes.

Merci à nos partenaires, SKITA qui a offert tous les tee-shirts pour l'équipe d'organisation, à « BOUM BOUM » qui a offert les pizzas du dimanche 18 Juin à nos Bénévoles présents et au Crédit Mutuel pour sa présence dans le cadre de notre partenariat annuel.

RESULTATS DES 17 et 18 JUIN 2023

SAMEDI 17 JUIN 2023			
HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	RESULTATS
14h00	U14 VDM	Fontenay US / Jonville RC	0-3
14h30	U14 AMITIE	Charenton CAP 2 / Villejuif US 2	0-3
15h00	U15F	VGA St Maur F / US Créteil Lusitanos	4-2
16h30	SENIORS F	VGA St Maur F / Co Cachan	<i>non joué</i>
17h00	ENTREPRISE	APSAP E. Roux / Waywouywear FL	2-3

DIMANCHE 18 JUIN 2023			
HORAIRE	CATÉGORIE	CLUBS	TERRAINS
09h15	CDM	Villeneuve AFC 5 / Minhotos de Braga US 5	0-1
09h30	ANCIENS	Orly AC 2 / Rungis US 12	1-1 tab 4-3
11h30	+45	Boissy FC 13 / Bry FC 15	1-3
11h45	U20 VDM	US Créteil Lusitanos / Lusitanos St Maur US	1-1 tab 3-2
13h45	U16 AMITIE	Maisons Alfort FC / Villejuif US 2	2-5
14h00	U16 VDM	Maison Alfort FC / US Ivry	1-2
16h15	SENIORS AMITIE	Vitry ES 3 / Rungis US 2	1-5
16h30	U18 VDM	Choisy le Roi AS / US Créteil Lusitanos	2-3
16h45	SENIORS VDM	Charenton CAP / US Créteil Lusitanos 2	2-0

RESULTATS DES FINALES Futsal à Champigny sur Marne, les 31 mai et 1^{er} juin au Gymnase

U11 F : JOINVILLE RC
U13 F : ORLY AS
U13 G : VILLIERS ES

*Résultats Finales
départementales futsal*

U11F – U13F – U13G

U 11 F	U 13 F	U 13 G
JOINVILLE	AS ORLY	VILLIERS ES
MAISONS ALFORT FC	FONTENAY US	CRETEIL LUSITANOS
VGA SAINT MAUR FEMININ	VGA SAINT MAUR FEMININ	VITRY ES
FONTENAY US	VILLENEUVE AFC	FCOLE PLESSEFENNE

Vainqueur de la Finale FUTSAL « SENIORS » :

VITRY ASC Félicitations à eux mais aussi au Club de CHAMPIGNY FUTSAL finaliste

Des remerciements à la Ville de Champigny sur Marne pour la mise à Disposition du Gymnase « Auguste Delaune » qui a permis que nos FINALES FUTSAL se déroulent dans des superbes conditions.

Merci à la Commission « Futsal » du District pour la présence et le suivi de ces rencontres.

Il est important de souligner qu'au cours de ces journées FESTIVES, le protocole de remise des récompenses a bien été respecté par tous et permis des moments conviviaux entre les équipes.

CHALLENGE DU FAIR-PLAY – CLASSEMENT FINAUX

SENIORS D1		Pénalités	Pas de retrait de point en D1
1 ^{er}	SUCY FC 2	36	
2 ^{ème}	RUNGIS US 2	42	
3 ^{ème}	VILLEJUIF US 2	48	
SENIORS D2		Pénalités	Retrait point Classement
1 ^{er}	VILLENEUVE ABLON US (2) – Poule B	29	0
2 ^{ème}	ST MAUR VGA (2) – Poule A	31	1
3 ^{ème}	FONTENAY US (2)	32	1
SENIORS D3		Pénalités	Retrait point Classement
1 ^{er}	VITRY ES (3) – Poule B	17	0
2 ^{ème}	VILLECRESNES US	18	0
3 ^{ème}	ST MANDE FC (2) – Poule A BANN' ZANMI – Poule B THIAIS FC (2) – Poule B <i>Ex-aequo</i>	21	0

Vainqueur
« COUPE FAIR-PLAY »
VITRY ES (3)

CLUBS RECOMPENSES :

- Les clubs ayant eu moins de 19 points de pénalité seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de 700€, soit : **VITRY ES (3) & VILLECRESNES US**
- Les clubs ayant eu de 20 à 29 points de pénalités seront récompensés à l'assemblée générale par un bon d'achat d'une valeur de 500€, soit : **ST MANDE FC (2) & BANN'ZANMI & THIAIS FC (2) & VILLENEUVE ABLON US (2) & CHARENTAIN CAP (3) & CRETEIL UF (2) & LIMEIL BREVANNES AJ (2) & ARCUEIL COSM & FRESNES AAS (2) & ORMESSON US (2) & VERS L'AVANT**

Après un débat sur le challenge du « Fair-Play », le Comité décide que le groupe de travail se réunira à la rentrée pour revoir le règlement de ce challenge (voir le maintien de ce challenge)

Pour action :

- Préparer les récompenses 2022 & 2023 pour remise à l'AG
 Réunion du Groupe de travail « Fair-Play » - Propositions à faire pour le prochain Comité.

CLASSEMENTS OFFICIELS 2022/2023

APPLICATION DES MONTEES & DESCENTES & COMPOSITION DES GROUPES 2023 & 2024

Proposition des Groupes 2023 & 2024 : *transmis à tous les Membres ainsi que les Montées & Descentes* (Changements possibles pour donner suite aux dossiers en cours)

Seniors : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 12) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U18 : D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (Selon les engagements enregistrés)

U16 : D1 (1 groupe de 10) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (3 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

U14 : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 12) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

📌 **U14/ PHASE 1 :** Brassage comme prévu au règlement pour la constitution des groupes de D2 à D4

CDM : D1 (1 groupe de 13 à ce jour) et pas de D2 à ce jour, selon les engagements et si possibilité revenir à un groupe de 12 en D1 et constituer une D2

Anciens : D1 (1 groupe de 12) & D2 (2 groupes de 10) & D3 (2 Groupes de 10) & D4 (Selon les engagements enregistrés)

Futsal : D1 (1 groupe de 10) & D2 (1 groupe de 12 ou 10 selon les engagements)

Féminines D1 : peu équipes, à suivre selon les engagements enregistrés

Le Comité entérine les « montées & descentes » et les « Classements Officiels », sous réserve des éventuels appels ou décisions en cours

ASSEMBLEE GENERALE DU 07 OCTOBRE 2023

Le District reste dans l'attente d'une réponse officielle de la Ville de Champigny sur Marne pour l'accueil de l'Assemblée Générale du 07 Octobre 2023.

L'ordre du jour sera proposé pour le prochain Comité de Direction de septembre.

Challenges du Président du Conseil Départemental du Val de Marne : *Les clubs ayant des équipes en District seront récompensés selon les critères suivants :*

	REPARTITION
1 à 99	2 ballons
100 à 499	10 ballons
500 à 999	15 ballons
+1000	20 ballons
Futsal	4 ballons (ayant au moins une équipe)
Foot Réduit	10 ballons (ayant une école de football)

Liste complète des clubs en annexe du PV.

Pour action :

📌 *Voir les modalités des journées de distribution « Portes ouvertes » dès réception des ballons*

24^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16

Dans le cadre du 24^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL U16, La FFF confirme l'accord des équipes suivantes : **Japon & Angleterre & Suisse et France**

La programmation des rencontres se fera comme suit :

Matches

Mardi 31 octobre 2023 - Jeudi 2 novembre 2023 - Samedi 4 novembre 2023

Les villes ayant répondu favorablement pour l'accueil sur leurs installations ou en attente de réponse :

Limeil Brévannes = OK

Créteil = *En attente*

Le Plessis Trévisé = Ok

Bry/marne = Ok

Bonneuil/marne = OK

CLASSEMENT DU CHALLENGE DYNAMIQUE

Intervention de Patrick DARDENNES

Présentation du classement définitif du Challenge Club Dynamique

Le règlement prévoit de récompenser les 10 Clubs comme suit :

« Les 10 clubs récompensés recevront une dotation lors de l'Assemblée Générale du District ».

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE – 2022 / 2023	CHALLENGE JEAN –JACQUES COMBAL
Objectifs : Reconnaître et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football. Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs	
CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,.... Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0	DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10 Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0
PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay CR action + Photos Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0	DIAGNOSTIC LABEL Remplissage du diagnostic label sur Footclubs Fin de saison: Réalisé = 5 Non réalisé = 0
FORMATION DIRIGEANTS ET ANIMATEURS Nombre de modules réalisés par les dirigeants et animateurs . Suivi module = 2 pts Certification = 4 pts Réussite certification = Plus 2 pts Formation hors district VDM = Attestation Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts) Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) – 4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts DONC : 35 pts	Récompenses : les 10 premiers clubs – Les 5 premiers = Malle pédagogique + Buts = 800 euros – Du 6^{ème} au 10^{ème} = Malle pédagogique = 400 euros – Le résultat du critère « Formation dirigeants-animateurs » permettra de départager les éventuels ex-aequo Si 100 pts / 100 = Dotation X2 = 1600 euros

CHALLENGE DU CLUB DYNAMIQUE - RESULTATS 2022 / 2023

1^{er} – 100/100– St Mandé
2^{ème}/5^{ème}– Sucy (90) - Le Perreux– Créteil- Charenton (80)
6^{ème}/10^{ème}– Champigny (80) Thiais (80) APAC (77) Mais Alf (75) CA Vitry (70)

ANALYSE RESULTATS
 1 club avec 100/100
 11 Clubs entre 90 et 70-
 24 Clubs (48%) entre 50 et 100
 8 Clubs de 0 à 20
 1 club à 0

Challenge club foot animation (30 pts)
 Résultats de 30 à 60 = PTS De 0 à 30
 9 clubs à 0 (Moins de 50/60)

Actions PEF (20 pts)
 10 clubs avec 20 pts

Formation (35 pts)
 14 clubs avec 0
 15 clubs avec + 35 pts

Diagnostic Label (5 pts)
 31 clubs avec 5 pts

Discipline (10 pts)
Educateurs et dirigeants
 16 clubs sanctionnés avec 0

2023 / 2024
Communication plus régulière des résultats

Des critères clairs et mesurables
 Je réalise des **actions du PEF** et mon **diagnostic label** sur Footclubs,
 j'envoie mes éducateurs et dirigeants en **formation**
 je sensibilise mes dirigeants et éducateurs aux **aspects** arbitres et des adversaires
 mon **école de foot** participe aux pratiques district avec envoi compte rendu ou FMI.

JE PEUX PERMETTRE A MON CLUB UNE DOTATION DE 1600 – 800 – OU 400 EUROS

Pour action : Commander les récompenses pour remise aux clubs à l'AG

SERVICES CIVIQUES

Intervention de Patrick DARDENNES sur 3 axes :

Constat 22/23 & Démarches 2023 & 2024 & Rétro planning 23/24 »

La Comité valide après ajout pour les services civiques, sous couvert de leur club, d'une participation obligatoire à 2 ACTIONS DISTRICT au même titre que les deux actions obligatoires définies par l'Etat.

UNE EXPERIENCE RECIPROQUE ENRICHISSANTE

2023 - 2024

CONSTATS

- Absentéisme aux actions obligatoires
- Peu de participation aux actions du district
- 3 SC ont bénéficié de l'offre formation gratuite
- Certaines missions ne sont pas en accord avec la démarche service civique (Joueurs, buvette...)

DEMARCHE 2023 – 2024

- **Consolider notre agrément**
- Faire respecter la date limite de dépôts du dossier complet sous peine d'annulation du poste du service civique
- Atteindre 100% de présence aux actions obligatoires
- Le District propose un nombre maxi de services civiques au club (Fonction des demandes passées et de l'implication 22/23)
- Programmation des actions au 1^{er} trimestre = En cas d'absence rupture du contrat par le district
- Faire respecter par le club la mission principale du service civique = Fiche de poste et planning dans le dossier d'inscription – Contacts de validation

RETRO-PLANNING :

- Mail clubs 22/23 : Nombre de SC attribués – Justification
- Mail clubs nouveaux : Demande de souhaits
- Envoi 9/6 – Retour confirmation club 19/6 – Si pas de retour club = Pas de besoin SC

Mail clubs:

- Confirmation du nombre de SC attribués
- Liste des documents pour constituer des dossiers

Envoi 20/6 – Retour des dossiers – Date limite 23/8 – Relance 19/7 – Au 23/8 , tous les dossiers incomplets seront annulés = SC annulé

-Réunion de rentrée + Signature contrats : Lundi 18/9 à 19H
-Réalisation des 2 actions obligatoires : Oct / Janvier

21/22 : 70 SC

22 / 23 : 82 SC – 28 Clubs

23/24 :
Propositions 58 SC – 28 Clubs
Réponses 53 SC – 23 Clubs

+ Nouveaux clubs

TECHNIQUE & FEMININES

Intervention de Stéphane CALEGARI, Président de la Commission Technique, invité.

À la suite de la réunion Technique Régionale, il donne quelques précisions.

Il informe que l'objectif pour la saison à venir est de recenser le profil des Commissaires, les disponibilités de chacun et surtout harmoniser la méthode pour les diverses actions.

DETECTIONS

FEMININES

- U13F - Concours d'entrée au pôle de préformation féminin de Clairefontaine
 - 3 joueuses (94) vont intégrer le Pôle Espoir : 2 de Fresnes AAS, 1 de Villejuif US.

GARCONS

- U13G - Concours d'entrée au pôle de préformation masculin de Clairefontaine
 - 3 joueurs (94) vont intégrer le Pôle Espoir. Ils sont issus des clubs de Choisy le Roi AS, Joinville RC, Thiais FC.
- U13G - Concours d'entrée au pôle de préformation masculin de Reims.
 - 2 joueurs (94) vont intégrer le Pôle Espoir. Ils sont issus des clubs de Villejuif US, Joinville RC.
- FUTSAL - U18 & U15
 - Centres de perfectionnement et matchs seront à nouveau mis en place la saison prochaine

FORMATION DE CADRES

Formations dispensées :

1 et 2 juin 2023 = Module U11 – 16/19 présents

8 et 9 juin 2023 = Module U15 – 11/23 présents

10 juin 2023 = Certifications : CFF2 – CFF3 – 16/20 présents – 11/16 validés

FOOTBALL ANIMATION

REUNIONS

Une réunion de réflexion club a été mise en place afin d'organiser au mieux la pratique des catégories U7 et U9 le 16 mai au District ainsi que le 23 mai pour U11 et U13

Le Compte Rendu :

- Les plateaux U8-U9 auront lieu le samedi à 9h30 – le RDV sera à 9h00.
- Les plateaux U6-U7 auront lieu le samedi 11h00 – le RDV sera à 10h30.
- Les équipes U6-U7 et U8-U9 joueront au même endroit et se déplaceront donc ensemble.
- Nous éviterons autant que possible les longs déplacements.
- Les affectations se feront en fonction des effectifs des clubs (plus d'engagements par nombre d'équipes – les clubs participantes entre eux). Elles seront définies en début de saison.
- Il y aura 10 dates proposées par saison et aucune sur les mois de décembre, janvier et juin.
- Il y aura 3 interclubs définis dès le début de saison
- La date du premier plateau sera le premier samedi après les vacances de la Toussaint.
- Les comptes-rendus restent obligatoires (Assurance – URSSAF...)

L'annuaire du Football Animation -3 personnes :

- Responsable U6-U9
- Responsable U10-13
- Responsable Ecole de Football

A l'étude :

- La mise en place de formation de 2 à 3h pour les jeunes éducateurs U6-U7 (samedis de septembre)
 - Les Critériums U10-U11

L'alternance avec les plateaux U6-U7 et U8-U9 sera respectée autant que possible.

Critérium Avenir 2 équipes (U10-U11)

- Mise en place de plusieurs niveaux.
- Poules de 8 à 12 clubs.
- Inscriptions libres.
- Définition des niveaux : Brassage sous forme de plateaux de septembre à la Toussaint (type Challenge)
- Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.
- Obligation d'inscrire une équipe U10 et une équipe U11. Elles se déplacent ensemble.
- *Le Critérium classique à 1-2-3 ou 4 équipes*
 - Les clubs qui participent au Critérium Avenir et au Critérium classique seront dans les mêmes poules afin d'éviter des écarts de niveaux dans le Critérium classique.
 - Les clubs qui participent uniquement au Critérium Classique seront dans les mêmes poules.
 - Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (pour définir des groupes homogènes).
 - Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.
- *Création d'un Critérium Loisirs*
 - Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.

➤ Les Critériums U12-U13

- *Le critérium Lefevre U12 à 8 (une équipe autonome)*
 - Mise en place de plusieurs niveaux.
 - Poules de 8 à 12 clubs.
 - Inscriptions libres.
 - Définition des niveaux :
 - Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (type Challenge).
 - Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.
 - Après les vacances de février, mise en place du foot à 11.
 - Aucun U13 ne peut participer.

- *Le Critérium classique 1-2-3 ou 4 équipes*

- Les clubs qui participent au Critérium Louis Lefevre et au Critérium classique seront dans les mêmes poules.
- Les clubs qui participent uniquement au Critérium Classique seront dans les mêmes poules afin d'éviter des écarts de niveaux dans le Critérium classique.
- Brassage sous forme de plateaux d'octobre à la Toussaint (pour définir des groupes homogènes).
- Début du critérium – après les vacances de la Toussaint.
- **Le Critérium Lachiche U13 à 11**
 - Même formule que le Critérium Louis Lefevre.
 - Il sera mis en place à condition qu'il y ait un minimum de 24 clubs afin de pouvoir constituer des poules de niveau homogène.
- **FINALE DEPARTEMENTALE U12-U13**
 - Joinville RC termine 3^{ème} en Finale Nationale
- **FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE REGIONAL U10-U11**
 - 3 juin 2023 à Thiais – Stade Alain Mimoun
 - Le CO Vincennes et l'US Villejuif se sont qualifiés à la finale régionale
 - Ils terminent respectivement à la 7^{ème} et à la 2nd place de la finale régionale
- **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS**
 - 17 juin 2023 au District
 - Très peu de clubs présents
 - Nous envisageons une action d'envergure la saison prochaine.

FEMININES

- **FESTIVAL U13F PICTH – Finale – 25/03/2023 à Thiais**
 - La VGA Saint Maur gagne la Finale et est qualifiée à la finale régionale
- **CHALLENGE U11F - 3 juin 2023 à Thiais – Stade Alain Mimoun**
 - Le RC Joinville gagne la Finale et est qualifié à la finale régionale
 - Il termine à la 8^{ème} place de la finale régionale
- **Dispositif TOUTES FOOT – Projet GIRLY TOUR**
 - Notre District est lauréat National devant les Districts de la Marne et de l'Eure

Evaluation de l'action :

Sur les différentes manifestations nous avons comptabilisé en moyenne 50 participantes pratiquantes par jour d'événement. Nous avons ouvert l'action à toute la population féminine, cependant la moyenne d'âge était comprise entre 10 et 14 ans. La part des non licenciées représentait 20% à 30%. En moyenne 80% des non licenciées ont exprimé leurs envies de se licencier. Les personnes restantes étaient des licenciées du club où nous intervenions ainsi que des licenciées des autres clubs du Val-de-Marne. A chaque regroupement, nous avons au préalable invité les clubs du Val-de-Marne situés à proximité à venir participer à l'évènement.

Le but étant de passer un moment convivial et de partage à travers la pratique, nous tenions à demander le ressenti général à la fin de l'action. Bien que les retours soient relativement positifs, nous avons tout de même pu noter des points d'amélioration qui ont été appliqués sur les dates suivantes.

Conscient que son évaluation quantitative ne sera visible que la saison prochaine, il n'en reste pas moins qu'une cinquantaine de filles non licenciées, présentes sur les manifestations, sont déjà devenues adhérentes au sein d'un des clubs d'accueil.

FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

FOOT A L'ECOLE

- 59 classes inscrites, 52 ont rendu une production culturelle.

- Les 2 classes lauréates du Département sont lauréates de l'académie de Créteil (elle regroupe le 93, le 77 et le 94). Les 2 classes recevront de la FFF :
 - Un kit complet de matériel pédagogique
 - Ballons
 - Chasubles
 - Goodies pour les classes et les élèves
- Début des interventions semaine du 27/03 jusqu'à fin juin.
- Dotation remise à chaque école (Ballons + chasubles) qui participe au double projet : culturel et sportif.
- 5 journées finales ont été organisées au Parc du Tremblay, à Boissy Saint Léger, Villiers sur Marne, Créteil, Vitry sur Seine, ce qui représente environ 950 élèves de CM1-CM2.

Evaluation de l'action :

Sur l'ensemble des classes qui participent au projet, environ 40% ne s'investissent que très peu. Etant donné, l'investissement du District tant sur le plan humain que financier, la saison prochaine, il sera demandé à tous les enseignants souhaitant participer au projet d'être présents à la formation que nous dispensons avec l'USEP et l'Education Nationale.

FOOTBALL DIVERSIFIE

FUTSAL

- Mise en place pour la fin de saison de plateaux dans les clubs pour les catégories : U7-U8-U10-U12-U14-U16.
- Réunion Commission & Clubs du 11 mai 2023 a permis de modifier l'organisation de la pratique pour mieux servir les clubs.
- Finales Futsal U11F – U13F – U13 organisées à Champigny sur Marne le 31 mai 2023.
 - U13G : L'ES Villiers gagne la Finale départementale.
 - U13F : L'AS Orly gagne la Finale départementale.
 - U11F : Le RC Joinville gagne la Finale départementale.

HANDICAP

- Tournoi au district « le Tournoi du Silence » le 8 juillet 2023. 12 équipes sont prévues dont 2 composées de sourds et malentendants.
- Conception du projet Hosi'Foot faisant suite à l'appel à projet « Impact 2024 »
Après délibération du jury, le projet devra être mis en œuvre à partir de la saison 2023/24.
- Premier de Cordée : Nous avons participé à la journée finale au Stade de France le 12 avril 2023.

FOOT EN MARCHANT

- Proposition d'une manifestation le deuxième weekend de septembre. Elle sera proposée aux plus anciens de la catégorie des +55ans.

CRITERIUM U14-U16 FOOT LOISIRS

- La seconde phase des Critériums U14-U16 s'est déroulée. Quelques matches n'ont pas eu lieu. Une réunion avec les clubs est à programmer en début de saison prochaine.

PROJECTIONS 2023/2024

Formations :

La réforme des formations modifie la forme des modules. Une organisation temporelle différente est à prévoir. Également, les contenus de formations vont être modifiés pour les CFI et créés pour les AF.

A ce jour, aucun contenu ne nous a été transmis.

Nous devons prendre en compte l'absence d'obligations et de passerelles vers les diplômes professionnels qui pourraient impacter l'intérêt des éducatrices et éducateurs pour nos formations.

L'intégralité de ces éléments influe sur notre capacité à prévoir un calendrier pour la saison à venir (en cours d'élaboration).

Détections et sélections :

La régionalisation amène le CTD PPF à être plus investit sur les actions régionales. Ceci engendre une implication plus importante de nos techniciens sur les actions départementales.

Associé à la volonté de développer nos centres de perfectionnements une première planification sur 3 plans a été réalisée :

Planification si CP Féminins + Masculins

La charge de travail et la répartition possible ne l'envisagent pas

Planification si CP U13F + CP U14F

En comptabilisant, l'intégralité des mercredis d'octobre à mai (excepté durant les vacances de Noël) – Ne prenant pas en compte les interventions (foot à l'école, hosi'foot, premiers de cordée, développement de nouvelles pratiques...)

Driss = 17 journées de disponibles

Gaëtan = 5 journées de disponibles

Hedi = 5 journées de disponibles

Planification si CP U14F

En comptabilisant, l'intégralité des mercredis d'octobre à mai (excepté durant les vacances de Noël) – Ne prenant pas en compte les interventions (foot à l'école, hosi'foot, premiers de cordée, développement de nouvelles pratiques...)

Driss = 17 journées de disponibles

Gaëtan = 5 journées de disponibles

Hedi = 12 journées de disponibles

En ce qui concerne les Centres de Perfectionnement, le Comité valide pour la saison 2023 & 2024 la dernière planification qui concerne uniquement les U14, qui permettra à nos Techniciens de faire plus de visites dans les clubs.

ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA :

Démarrage de la saison avec un effectif théorique de **130** arbitres... Nous finissons à **202**

Réorientation des priorités : **LE RECRUTEMENT** et **LA FORMATION**

5 FIA : 94 candidats, 68 réussites théoriques

- **FIA Féminines Ligue** : 2 (2^e et 11^e/34)

Un effectif recomposé à la fois en football à 11, avec notamment 11 féminines, et en Futsal

- **224 OBSERVATIONS**
- **Suivi administratif** : Présence tous les mardis après-midi, analyse de toutes les feuilles de matchs, remontées terrain : convocations d'arbitres sur les faits importants ou répétés, application (immédiate) des Bonus/Malus : **17 convocations** (manquements, non application du règlement, absences ou retards répétés sur match ou commissions, attitudes ou tenues vestimentaires inappropriées). **Rappel : absences pour la saison 2021/2022 : 74 // 2022/2023 : 83 dont 6 absences non justifiées en commission de discipline**
- Commission de discipline : cette saison, **beaucoup plus de problèmes avec des dirigeants** et surtout dans les catégories jeunes. Des sanctions allant jusqu'à **trois ans** contrairement aux autres saisons où c'était beaucoup plus élevées. Là où nous devons travailler c'est sur les absences non excusées.
- Sur le plan des résultats, vous aurez les classements dans quelques minutes.
 - En Ligue : **7 promotions pour 7 rétrogradations**

- **7 promotions, 6 Majors** : Simon VEISSIERE, Major R1 à Elite Promo, Dylan DUPUIS, Major R2 à R1 Promo, Jimmy KOUAKOU, 2^e R3 à R2 Promo, Nordine CHABANE, Major R3 Stagiaire à R2 Non-Promo, Nicolas RIT, Major R2 Futsal Non-Promo à R1, Adrien GONZALEZ, Major R3 Futsal Promo à R2, Julio VILELA DOS SANTOS, Major R3 Futsal Non-Promo à R2
- Preuve aussi de la qualité de notre arbitrage : la sélection pour la Finale U13 à Capbreton : Nil TAFININE
- **FUTSAL**
 - **Effectif : 5/5 + 11 stagiaires – 23/24 : 9/12**
- **FORMATION**
 - **6 formations continues** (dont 2 avec arbitres pros Nicolas Rainville et Guillaume Paradis) : **245 présents**
 - **Formation des bénévoles**
 - **FAR**
 - **Début : septembre 2022**
 - **5 candidats sélectionnés en Foot11 (3 seniors, 1 AA et 1 jeune) et 1 Futsal**
 - Examen : 3 juin - 5 ont été reçus (2 seniors, 1 AA et 1 jeune), et notre candidat Futsal
 - Bravo à Mady Awa TRAORE, Alaeddine HEDHLY, Luca PISANU, Adrien CORREA et Mathias GASTON BELLEGARDE, Major Futsal
- **L'ACCOMPAGNEMENT**
 - A date : **57 accompagnements** (Football 11 : 45 // Futsal : 12)
 - Arbitre JAD accompagnés : 17
 - Arbitre Seniors accompagnés : 17

COURRIERS : FFF / LFA / LPIFF / DIVERS

FFF

-Rassemblement Inter-Ligues du 05/7 Juillet 2023 à Amiens – Driss Présent

03/06/23 = Lancement de l'Opération bon achat pour les clubs NIKE

LPIFF

-**07/06/23** = Invitation Garden Party Morfondé le samedi 8 juillet 2023

Comités de Direction LPIFF : Le Président fait un retour sur les points abordés au cours des réunions

CLUBS

561073 - Génération Taktik Sports (15/06/23) = Invitation barbecue de fin de saison du club le 17/06/23

614711 - Métro RER Ligne US (11/06/23) = Cessation d'activité du club

500689 - Créteil Lusitanos US (29/05/23) = Invitation à la dernière rencontre de la saison à domicile le 03/06/23

31/05/23 - District = Courrier aux clubs concernant les services civiques (7 clubs concernés)

537053 - Joinville RC = Dossier Coupe du Val de Marne Féminines « Séniors » ¼ de Finale

DIVERS

SDJES (31/05/23) = Village du service civique du VDM le 18/10/23 à Choisy le Roi

CDOS (31/05/23) = Consultation publique sur l'adaptation des pratiques sportives au changement climatique – invitation du 04/06/23

Michel COUFFIN (04/06/23) = Remerciements Dîner des Commissions 94

UNAF 94 (25/05/23) = Invitation Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/23

Conseil Départemental

-(16/06/23) = Invitation Cérémonie de clôture des Jeux du Val de Marne – Mardi 27 juin 2023 à l'Insep.

-(21/06/23) = Caravane des jeux 1^{ère} étape les 1^{er} / 2 Juillet Parc de la plaine des Bordes à Chennevières/Marne

DIVERS & TOUR DE TABLE

Retour sur la GIRLY CUP »

Palmarès de cette année :

Collège Issaurat (Créteil) – catégorie U12 / U13

Collège Laplace (Créteil) – catégorie U14 / U15

Collège Dorval (Orly) – catégorie section sportive

Merci également à l'UNSS 94, co-organisateur du tournoi ! Rendez-vous en 2024 !

Atelier « FEMIX » participation appréciée, avec des échanges positifs et très intéressants.

Un reportage complet a été diffusé sur nos divers réseaux

Proposition de MEDAILLES - Validation du Comité de Direction

Au titre de Membre de Commission ou Personnel – Remises aux VOEUX	
PLAQUETTE	ETIENNE Régis
	GRINCOURT Flore
	ROCHETTE Bernard
OR	PAS DE LOUP Martine
	MALONEY Shaun
VERMEIL	TAFININE Driss
ARGENT	ABED Michel
	DARDENNES Patrick
	EL KHATTARI Abdelhai
	FOLTIER Bruno
	GOURDOU Jean-Philippe
	MOUSTAMID Abdellatif
	NGUELLE Léonard
BRONZE	ZIDANE Salah
	ARNAUD Georges
	BRUNET Denis
	EL HOR Brahim
	PEREIRA Fernando
	RANNOU Eric
Au titre de Dirigeant(e) de Club à L'Assemblée Générale du District « OCTOBRE 2023	
PLAQUETTE	BUCHMULLER Annie (La Cristolienne)
	BUCHMULLER Renald (La Cristolienne)
	MAGGI Jean-Pierre (FR Le Perreux)
ARGENT	BEN AHMED Farid (FC Marolles)
	NASCA Jean-Philippe (Maisons Alfort FC)
BRONZE	SADOUKI Jean-Luc (Maisons Alfort FC)
	FELSINA Ismaël (ASOMBA)
	FEUILLARD Antoine (ASOMBA)
	MARGARETTA Alain (ASOMBA)
	MONLOUIS Joël (ASOMBA)

Dossier transmis par la Commission de Discipline du 25/04/23

Après diverses propositions et plusieurs échanges, le Comité décide d'INTERDIRE la participation de l'équipe d'ORLY AS à la Coupe du Val de Marne U14 pour la saison 2023 & 2024.

Pour action :

✚ Décision à notifier au Club

✚ Prévenir la Commission « Organisation des Championnats et Coupes » pour le suivi de cette décision.

Composition d'un Groupe de Travail « Suivi des Rencontres » (Document Edgard KOUNDE)

Tous les Membres n'ayant pas eu le Document, le Groupe de travail sera constitué au prochain Comité de Direction.

TOUR DE TABLE :

Francis DELAGE :

- ✚ Faire passer un message aux arbitres pour vérification du port du badge des Educateurs D1

Pascale CHOQUET :

- ✚ Informe qu'il est compliqué de vérifier les licences des joueuses sur les rencontres, souvent mal perçu

Patrick DARDENNES :

- ✚ *Revient sur le brassage des U14 qui est très positif (un club de D3 se retrouve à la suite du brassage en D1). Bilan sera fait à la prochaine assemblée.*

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2023

(Journée Séminaire – lieu à définir)

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Patrick DARDENNES